

Econocom Group S.A./N.V. - Société Anonyme
Siège social : 5, Place du Champ de Mars, 1050 Bruxelles
Registre des personnes morales 0422646816 (Bruxelles)

Procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 8 novembre 2013

La séance est ouverte à 11 heures dans les bureaux d'Econocom situés à 1930 Zaventem – Chaussée de Louvain, 510 (Bte 80) sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe Roesch.

Composition du bureau

Monsieur Jean-Philippe Roesch, choisi comme Président, et Messieurs Koen Van Huffel et Guido De Decker, choisis comme scrutateurs, sont notamment chargés de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'établissement du procès-verbal de la présente Assemblée et d'en obtenir les signatures requises. Madame Claire Langelier est désignée comme secrétaire.

Convocations

Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée un exemplaire des publications des convocations :

- « L'Echo » et le « Tijd » du 9 octobre 2013 ;
- « le Moniteur Belge » du 9 octobre 2013.

Le texte de la convocation, ainsi que les modèles de procuration et les formulaires pour le vote par correspondance ont par ailleurs été mis à la disposition des actionnaires sur le site web de la société (www.econocom.com) à partir du 8 octobre 2013.

Les convocations aux Actionnaires nominatifs, aux Administrateurs et au Commissaire leur ont été adressées par lettres recommandées du 4 octobre 2013.

Les publications et convocations sont annexées au présent procès-verbal (Annexe 1).

Vérification des pouvoirs des participants à l'Assemblée - Liste de présence

Concernant la participation à la présente Assemblée, le bureau a vérifié et confirmé que les articles 28 et 29 des statuts ont été respectés. Ainsi :

- Les détenteurs d'actions dématérialisées ont déposé, au plus tard quatorze jours ouvrables avant la date de l'Assemblée, au siège social ou dans les établissements désignés dans les avis de convocation, une attestation établie par le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation constatant l'inscription et l'indisponibilité de ces actions.
- Les actionnaires ont, au plus tard le sixième jour qui précède la date de l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration de leur intention d'assister à l'Assemblée Générale et indiqué le nombre de titres pour lesquels ils entendaient prendre part au vote.

Après signature de la liste de présence par tous les actionnaires présents et/ou représentés (Annexe 2), le Président expose que 57 420 081 actions sur 106 219 048 actions composant le capital social sont représentées. L'exposé du Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'Assemblée ; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Les procurations resteront annexées au présent procès-verbal (Annexe 3).

Ordre du jour et propositions de décisions

Le Président expose l'ordre du jour :

1. Nomination d'un nouvel Administrateur ;
2. Approbation de la clause de changement de contrôle figurant dans la convention de crédit conclue avec BNP PARIBAS FORTIS SA/NV le 26 juillet 2013 pour un montant principal total de EUR 40.000.000 et une durée initiale de 18 mois ;
3. Pouvoirs.

Le Conseil d'Administration a formulé dans la convocation à la présente Assemblée les propositions de résolutions suivantes :

1. Nommer en qualité d'Administrateur Monsieur Walter Butler pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin de plein droit lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2019.
2. Approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires, conformément à l'article 556 du Code des sociétés, de la clause de changement de contrôle figurant dans la convention de crédit conclue avec BNP PARIBAS FORTIS SA/NV le 26 juillet 2013 pour un montant principal total de EUR 40.000.000 et une durée initiale de 18 mois, prévoyant l'exigibilité anticipée de toute somme due en cas de changement de contrôle définie comme le fait pour un tiers, agissant seul ou conjointement, de détenir une participation au capital et en droits de vote de la Société supérieure à celle détenue, directement et indirectement, par M. Jean-Louis Bouchard ;
3. Délégation de pouvoirs, avec faculté de signature et de substitution au Conseil d'Administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

Modalités du scrutin

Le Président rappelle que chaque action donne droit à une voix. Il rappelle également que seuls les actionnaires présents ou ayant exprimé leur vote par correspondance et les mandataires d'actionnaires peuvent prendre part au vote.

Questions

Conformément à l'article 33bis des statuts et à l'article 540 du Code des sociétés, le Président invite les participants qui le souhaitent à poser les questions que les points figurant à l'ordre du jour appelleront de leur part.

Avant de passer la parole à l'audience le Président expose qu'aucun actionnaire n'a fait usage de la possibilité de poser des questions préalablement et par écrit comme prévu par l'article 540 du Code des sociétés.

Aucune question n'est posée par les participants.

Délibérations – résolutions

L'Assemblée aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les décisions suivantes :

Résolution 1. Nomination de Monsieur Walter Butler en qualité d'Administrateur

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité d'Administrateur Monsieur Walter Butler pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin de plein droit lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2019.

Pour l'exercice de son mandat, il percevra la rémunération des administrateurs non exécutifs, actuellement fixée à 3 000 euros par réunion sous condition de présence.

Cette résolution est adoptée à la majorité (47 575 998 voix « Pour », 8 214 120 voix « Contre » et, 1 629 963 voix « Abstention »).

- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 55 790 118
- La proportion du capital représentée par ces votes: 52,52%
- Le nombre total de votes valablement exprimés: 55 790 118

Résolution 2. Approbation de la clause de changement de contrôle figurant dans la convention de crédit conclue avec BNP PARIBAS FORTIS SA/NV le 26 juillet 2013

L'Assemblée Générale approuve, conformément à l'article 556 du Code des sociétés, la clause de changement de contrôle figurant dans la convention de crédit conclue avec BNP PARIBAS FORTIS SA/NV le 26 juillet 2013 pour un montant principal total de EUR 40.000.000 et une durée initiale de 18 mois, prévoyant l'exigibilité anticipée de toute somme due en cas de changement de contrôle définie comme le fait pour un tiers, agissant seul ou conjointement, de détenir une participation au capital et en droits de vote de la Société supérieure à celle détenue, directement et indirectement, par M. Jean-Louis Bouchard.

Cette résolution est adoptée à la majorité (56 887 183 voix « Pour », 532 898 voix « Contre » et, 0 voix « Abstention »).

- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 57 420 081
- La proportion du capital représentée par ces votes: 54,06%
- Le nombre total de votes valablement exprimés: 57 420 081

Résolution 3. Pouvoirs

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs, avec faculté de signature et de substitution au Conseil d'Administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (57 420 081 voix « Pour », 0 voix « Contre » et, 0 voix « Abstention »).

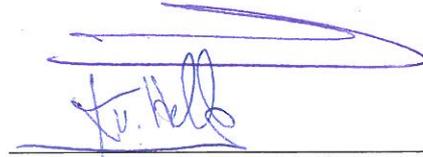
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 57 420 081
- La proportion du capital représentée par ces votes: 54,06%
- Le nombre total de votes valablement exprimés: 57 420 081

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11 heures 30.

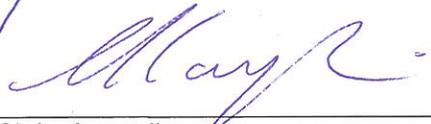
Signé,



Monsieur Jean-Philippe Roesch
Président



Messieurs Koen Van Huffel et
Guido De Decker
Scrutateurs



Madame Claire Langelier
Secrétaire

Annexes:

1. Convocations et publications
2. Liste de présence
3. Procurations, attestations de détention de titres et lettres de présence